



## Vaccination contre la Covid-19 : « les directeurs d'Ehpad se sentent trahis »

Dépendance - Handicap | Publié le : 05.01.2021 | Dernière Mise à jour : 06.01.2021

**Alors que la campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté le 27 décembre en France, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé ce mardi son accélération dans les jours à venir. Une communication qui interpelle les acteurs du grand âge.**

« *Amplifier, accélérer, simplifier* ». Face aux critiques sur la lenteur du démarrage de la campagne de vaccination contre la Covid-19, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a annoncé, sur RTL, mardi 5 janvier, un nouvel élargissement, entre autres, aux personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Une annonce qui surprend quelque peu les acteurs du secteur du grand âge. Car le gouvernement s'était fixé pour objectif de vacciner environ un million de résidents et personnels d'Ehpad d'ici à la fin février. Et il ne semblait pas être si en retard sur son planning.

« A la sortie du [guide des bonnes pratiques](#) [le 23 décembre], nous avons averti que la campagne de vaccination allait réellement se mettre en place à la mi-janvier, rappelle Annabelle Vêques, directrice de la Fnadepa (Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes). *Ce qui correspondait aux possibilités du terrain. En effet, si on nous avait demandé de vacciner massivement les résidents avant le 31 décembre, nous n'aurions pas été en capacité d'exécuter ce calendrier. Il y aurait eu un décalage entre les effets d'annonce et la réalité.* » Et d'ajouter : « *On peut comprendre que, pour le grand public, il soit surprenant que la France n'ait pas les mêmes taux de vaccination que ses voisins européens. Mais c'est parce que, sur le terrain, la campagne de vaccination telle que décidée demande du temps.* »

**« Les pouvoirs publics commencent à céder sous la pression médiatique »**

Concrètement, les Ehpad doivent en effet réaliser des consultations pré-vaccinales, obtenir le consentement des résidents (dont la moitié sont atteints de troubles cognitifs), commander et obtenir les doses. Tout cela en période de vacances scolaires et alors que certaines structures sont encore fortement touchées par le virus. A cela s'ajoute le manque récurrent de personnels. « *C'est pourquoi nous avons estimé qu'à partir du moment où nous avons reçu [le feu vert de la HAS](#) [Haute Autorité de santé, le 24 décembre], il fallait compter une quinzaine de jours pour tout organiser* », insiste Annabelle Vêques. Nous n'y sommes pas encore, et pourtant le gouvernement a déjà revu sa copie. Au grand dam de certains acteurs.

*« Les pouvoirs publics commencent à céder sous la pression médiatique, estime ainsi Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles à la Fnaqpa (Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées). La pression s'est complètement inversée. Alors que l'on avait posé un cadre protecteur et respectueux des droits et libertés des résidents, maintenant, on commence à nous dire que cela ne va pas assez vite. » Et de poursuivre : « Ce changement de communication est dévastateur sur le terrain. Les directeurs d'établissements se sentent trahis. Ils ont l'impression d'être responsables de cette lenteur. Ce qui n'est pas le cas. Ils se conforment au calendrier. »*

Alors qu'Olivier Véran a assuré que la barre des 2 000 vaccinations avait été franchie lundi 4 janvier, ce chiffre reste très inférieur à d'autres pays voisins, comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Ce qui peut expliquer ce revirement, loin de faire l'unanimité. *« Soit le gouvernement assume sa démarche éthique et le dispositif mis en place, soit il en change, fulmine encore Clémence Lacour. Si c'est le cas, à ce moment-là, comme cela peut se passer à l'étranger, on met en place des vaccinodromes et tous les volontaires se font vacciner. En tout cas, il faut clarifier les choses rapidement. Car, sur le terrain, c'est tout à fait insupportable pour les établissements concernés. On leur met la pression alors même qu'ils ne sont pas responsables de la stratégie et de la programmation mises en place. »*

Auteur

Maxime Ricard